Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1251

7.5.2024

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2024/1251 DE LA COMMISSION

du 25 avril 2024

accordant des dérogations à certains États membres en ce qui concerne la transmission de statistiques conformément au règlement (UE) nº 549/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux

[notifiée sous le numéro C(2024) 2534]

(Les textes en langues allemande, anglaise, bulgare, croate, danoise, finnoise, française, grecque, irlandaise, italienne, lituanienne, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque et suédoise sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 549/2013, la Commission accorde des dérogations temporaires aux États membres, dans la mesure où les systèmes statistiques nationaux nécessitent des adaptations majeures pour appliquer les nouvelles exigences statistiques introduites par ledit règlement. Les dérogations sont accordées pour des motifs dûment justifiés, pour une durée maximale de 3 ans.

(2) La Bulgarie, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède ont présenté des demandes de dérogations temporaires, conformément à l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 549/2013, afin de se conformer aux nouvelles exigences statistiques prévues par ledit règlement introduites par le règlement (UE) 2023/734 du Parlement européen et du Conseil ([2]).

(3) Conformément aux informations fournies dans ces demandes, la Commission estime que des adaptations majeures des systèmes statistiques nationaux des États membres concernés sont nécessaires. Les dérogations prévues à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 549/2013 sont donc justifiées et devraient être accordées à la Bulgarie, au Danemark, à l'Allemagne, à l'Irlande, à la Grèce, à la Croatie, à l'Italie, à Chypre, à la Lituanie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, à la Pologne, au Portugal, à la Roumanie, à la Slovaquie, à la Finlande et à la Suède.

(4) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen institué par l'article 7 du règlement (CE) nº 223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes ([3]),

([1]) JO L 174 du 26.6.2013, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2013/549/oj.

([2]) Règlement (UE) 2023/734 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2023 modifiant le règlement (UE) nº 549/2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne et abrogeant onze actes juridiques dans le domaine des comptes nationaux (JO L 97 du 5.4.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/734/oj).

([3]) Règlement (CE) nº 223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes et abrogeant le règlement (CE, Euratom) nº 1101/2008 relatif à la transmission à l'Office statistique des Communautés européennes d'informations statistiques couvertes par le secret, le règlement (CE) nº 322/97 du Conseil relatif à la statistique communautaire et la décision 89/382/CEE, Euratom du Conseil instituant un comité du programme statistique des Communautés européennes (JO L 87 du 31.3.2009, p. 164, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2009/223/oj).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les dérogations au règlement (UE) nº 549/2013 décrites à l'annexe de la présente décision sont accordées aux États membres qui y sont énumérés.

Article 2

La République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République hellénique, la République de Croatie, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 25 avril 2024.

Par la Commission
Paolo GENTILONI
Membre de la Commission

ANNEXE

Pays: Bulgarie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépenses de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995Q1-2025Q2	Septembre 2025
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données annuelles: P.51g_AN.1132 — formation brute de capital fixe dans les équipements TIC à t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2026	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles S.13 administrations publiques — D.76r ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB, recettes	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles S.1 ensemble de l'économie — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles S.13 administrations publiques — mémo: coûts de collecte des ressources propres	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
5	Dépense de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999-2025	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois après la période de référence au lieu de t + 85 jours après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801SA	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois + 3 jours ouvrables après la période de référence au lieu de t + 85 jours + 3 jours ouvrables après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
11	Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) — données annuelles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 12 mois après l'année de référence au lieu de t + 11 mois après l'année de référence	1995-2025	Novembre 2027
22	Formation brute de capital fixe par activité économique et par actif (opérations) — données annuelles: P.51g_AN.1132 — équipements TIC, ventilations par branche d'activité A*10	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2025	Septembre 2027
22	Formation brute de capital fixe par activité économique et par actif (opérations) — données annuelles: P.51g_AN.1132 — équipements TIC, ventilations par branche d'activité A*21	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2024	Décembre 2027

Pays: Danemark

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.3r_S.212 subventions, recettes provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2020	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2020	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2020	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2020	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois après la période de référence au lieu de t + 85 jours après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801SA	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois + 3 jours ouvrables après la période de référence au lieu de t + 85 jours + 3 jours ouvrables	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
27	Comptes financiers et comptes de patrimoine des administrations publiques — données trimestrielles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 88 jours après la période de référence au lieu de t + 85 jours après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Pays: Allemagne

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
22	Formation brute de capital fixe par activité économique et par actif (opérations) — données annuelles: P.51g_AN.1132 — équipements TIC, ventilations par branche d'activité A*10	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2025	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
22	Formation brute de capital fixe par activité économique et par actif (opérations) — données annuelles: P.51g_AN.1132 — équipements TIC, ventilations par branche d'activité A*21	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2024	Décembre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — échéance résiduelle moyenne de la dette (en années et en mois)	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être transmise sous forme estimée et confidentielle sur la base des données disponibles pour les données budgétaires des administrations centrales et des administrations d'États fédérés.	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — AF.32L titres de créance à long terme: obligations à coupon zéro — bilan	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être transmise comme confidentielle	2020-2026	Octobre 2027

Pays: Irlande

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
6	Comptes financiers par secteur — données annuelles: toutes les variables	Première transmission à t + 6 mois après la période de référence au lieu de t + 4 mois après la période de référence	1995-2025	Avril 2027
7	Compte de patrimoine financier — données annuelles: toutes les variables	Première transmission à t + 6 mois après la période de référence au lieu de t + 4 mois après la période de référence	1995-2025	Avril 2027

Pays: Grèce

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 2/(3) mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence avec le tableau 1A à t + 9 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépense de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995Q1-2025Q2	Septembre 2025
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données annuelles: toutes les variables à t + 2/(3) et t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995-2026	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — mémo: coûts de collecte des ressources propres	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.74r_S.212 coopération internationale courante, recettes, émanant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.74p_S.212 coopération internationale courante, dépenses, émanant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.3r_S.212 subventions, recettes provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2019	Septembre 2027
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence avec le tableau 801 à t + 9 mois après la période de référence	1995-2025	Septembre 2027
11	Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) — données annuelles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 12 mois après l'année de référence au lieu de t + 11 mois après l'année de référence	1995-2025	Novembre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle < 1 (compris) an	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — échéance résiduelle moyenne de la dette (en années et en mois)	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute libellée en monnaie nationale (après swaps) — bilan	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute libellée en euros (après swaps) — bilan	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute libellée en monnaies étrangères (après swaps) — bilan	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 — opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — échéance originale > 1 an	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance originale > 1 (compris) an	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle > 1 (compris) an	Transmission partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 — opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en monnaie nationale	Transmission partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 — opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en euros	Transmission partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 — opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en monnaies étrangères	Transmission partiellement basée sur des estimations (parties de la variable non disponibles)	2020-2026	Octobre 2027

Pays: Croatie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence avec le tableau 1A à t + 9 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépense de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995Q1-2026Q2	Septembre 2027
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.3r_S.212 subventions, recettes provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2013-2014	Mars 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2013-2014	Mars 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2013-2014	Mars 2026

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2013-2014	Mars 2026
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999-2024	Septembre 2026
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999-2024	Septembre 2026
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999-2024	Septembre 2026
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2026Q1	Septembre 2026
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2026Q1	Septembre 2026
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2026Q1	Septembre 2026

Pays: Italie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
801SA	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois + 3 jours ouvrables après la période de référence au lieu de t + 85 jours + 3 jours ouvrables après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
25	Comptes non financiers des administrations publiques — données trimestrielles: S.13 administrations publiques — D.92p aides à l'investissement, dépenses — non corrigées des variations saisonnières	Dérogation concernant la transmission de la variable	2002Q1-2025Q3	Mars 2026

Pays: Chypre

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépense de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995Q1-2026Q2	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — mémo: coûts de collecte des ressources propres	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.74r_S.212 coopération internationale courante, recettes, émanant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.76r ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB, recettes	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.74p_S.212 coopération internationale courante, dépenses, émanant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.76p ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB, dépenses	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.13 administrations publiques — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.3r_S.212 subventions, recettes provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.7r_S.212 autres transferts courants, recettes, provenant des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9r_S.212 transferts en capital, recettes, des institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
2	Principaux agrégats des administrations publiques et de leurs sous-secteurs — données annuelles: S.1 ensemble de l'économie — D.9p_S.212 transferts en capital, dépenses, vers les institutions et organes de l'Union européenne	Dérogation concernant la transmission de la variable	2004-2013	Septembre 2026
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	2018-2025	Septembre 2027
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	2018-2025	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	2018Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	2018Q1-2027Q1	Septembre 2027
11	Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) — données annuelles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 12 mois après l'année de référence au lieu de t + 11 mois après l'année de référence	1995-2024	Novembre 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan —échéance originale > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2024	Avril 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan —échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2024	Avril 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2024	Avril 2026

Pays: Lituanie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2019	Septembre 2027

Pays: Luxembourg

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages en prix courants	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle ménages aux prix de l'année précédente et en volumes chaînés	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2025	Septembre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan —échéance originale > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Variable ou parties de variable non disponibles: Transmission en tant qu'estimations non publiables pour l'administration centrale budgétaire	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle < 1 (compris) an	Variable ou parties de variable non disponibles: Transmission en tant qu'estimations non publiables pour l'administration centrale budgétaire	2020-2026	Octobre 2027
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — échéance résiduelle moyenne de la dette (en années et en mois)	Variable ou parties de variable non disponibles: Transmission en tant qu'estimations non publiables pour l'administration centrale budgétaire	2020-2026	Octobre 2027

Pays: Pays-Bas

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement comme estimations non publiables (variable ou parties de la variable non disponibles)	2020-2025	Octobre 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement comme estimations non publiables (variable ou parties de la variable non disponibles)	2020-2025	Octobre 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute — bilan — échéance résiduelle < 1 (compris) an	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement comme estimations non publiables (variable ou parties de la variable non disponibles)	2020-2025	Octobre 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — échéance résiduelle moyenne de la dette (en années et en mois)	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement comme estimations non publiables (variable ou parties de la variable non disponibles)	2020-2025	Octobre 2026
28A	Dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle > 1 (compris) an	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, la variable peut être partiellement comme estimations non publiables (variable ou parties de la variable non disponibles)	2020-2025	Octobre 2026

Pays: Pologne

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 2/(3) mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence avec le tableau 1A à t + 9 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données annuelles: toutes les variables à t + 2/(3) et t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995-2026	Septembre 2027
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois après la période de référence au lieu de t + 85 jours mois après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801SA	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois + 3 jours ouvrables après la période de référence au lieu de t + 85 jours + 3 jours ouvrables après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
11	Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) — données annuelles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 12 mois après l'année de référence au lieu de t + 11 mois après l'année de référence	1995-2025	Novembre 2027
27	Comptes financiers et comptes de patrimoine des administrations publiques — données trimestrielles: toutes les variables	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, aucune transmission de données provisoires à t + 85 jours après la période de référence.	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Pays: Portugal

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépense de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995Q1-2026Q2	Septembre 2026
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.6 — P.7 ventilations géographiques des exportations et des importations en prix courants	Transmission selon la composition effective à la fin de dernière période de référence («composition fixe»).	2008Q1-2026Q2	Septembre 2026
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.6 — P.7 ventilations géographiques des exportations et des importations aux prix de l'année précédente et volumes chaînés	Transmission selon la composition effective à la fin de dernière période de référence («composition fixe»).	2012Q1-2026Q2	Septembre 2026
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.6 — P.7 ventilations géographiques des exportations et des importations en prix courants	Transmission selon la composition effective à la fin de dernière période de référence («composition fixe»).	2008-2026	Septembre 2026
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.6 — P.7 ventilations géographiques des exportations et des importations	Transmission selon la composition effective à la fin de dernière période de référence («composition fixe»).	2012-2026	Septembre 2026
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2020	Septembre 2026

Pays: Roumanie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 2/(3) mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995Q1-2027Q2	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
1Q	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.3_S.14 — dépense de consommation finale des ménage par durabilité, ventilations des biens semi-durables, biens et services non durables	Dérogation concernant la transmission des variables	1995-2018	Septembre 2025
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: toutes les variables à t + 2/(3) et t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la retransmission pour des raisons de cohérence à t + 3 mois après la période de référence	1995-2026	Septembre 2027
1A	Principaux agrégats des comptes nationaux — données trimestrielles: P.51g_AN.1132 — formation brute de capital fixe dans les équipements TIC à t + 9 mois après la période de référence	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2023	Septembre 2025
5	Dépense de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2018	Septembre 2025
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
8	Comptes non financiers par secteur — données annuelles: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1995-2025	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — ressources — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.2 reste du monde — emplois — D.45 loyer	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: S.13 administrations publiques — emplois — D.42 produits distribués des sociétés	Dérogation concernant la transmission de la variable	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
801	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — non ajustées: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois après la période de référence au lieu de t + 85 jours mois après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
801SA	Comptes non financiers par secteur — données trimestrielles — corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 3 mois + 3 jours ouvrables après la période de référence au lieu de t + 85 jours + 3 jours ouvrables après la période de référence	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027
20	Actifs fixes par activité économique et par actif (stocks) — données annuelles: AN.11 actifs fixes, ventilations par branche d'activité A*10/A*21	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2024	Décembre 2027
20	Actifs fixes par activité économique et par actif (stocks) — données annuelles: AN.117 produits de propriété intellectuelle, ventilations par branche d'activité A*10/A*21	Dérogation concernant la transmission des variables	2000-2024	Décembre 2027
27	Comptes financiers et comptes de patrimoine des administrations publiques — données trimestrielles: toutes les variables	Jusqu'à l'expiration de la dérogation, aucune transmission de données provisoires à t + 85 jours après la période de référence.	1999Q1-2027Q1	Septembre 2027

Pays: Slovaquie

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025

Pays: Finlande

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
5	Dépenses de consommation finale des ménages par fonction — données annuelles: toutes les ventilations Coicop (01-13) des dépenses de consommation individuelle des ménages	Dérogation concernant la transmission des ventilations sur la base de la nomenclature Coicop 2018	1995-2023	Septembre 2025

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
11	Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) — données annuelles: toutes les variables	Délai de transmission plus long: transmission à t + 12 mois après l'année de référence au lieu de t + 11 mois après l'année de référence	1995-2023	Novembre 2025

Pays: Suède

Tableau	Titre du tableau: Série, code(s) et/ou variable(s) concernée(s)	Description de la dérogation	Période(s) de référence couverte(s) par la dérogation	Première transmission conforme en/au
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance originale > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle 1-5 (compris) ans	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 administrations publiques — total de la dette brute à intérêt variable — bilan — échéance résiduelle > 1 (compris) an	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 —opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en monnaie nationale	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 —opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en euros	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027
28A	Structure de la dette brute des administrations publiques (dette de Maastricht) — données annuelles: S.13 —opérations des administrations publiques sur les passifs entrant dans la dette de Maastricht à la valeur du marché — libellées en monnaies étrangères	Dérogation concernant la transmission de la variable	2020-2026	Octobre 2027